

DECISION DU MAIRE N° 26-029 PORTANT FIXATION DE TARIFS DE LA BOUTIQUE DU CAMPING

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

LE MAIRE DE LA VILLE DE FALAISE,

VU les articles L 2122-22-2 et L.2122-23 du Code général des Collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 20-55 en date du 10 juillet 2020 par lequel le Conseil Municipal a donné au Maire, pendant la durée de son mandat, d'une part, délégation pour fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, et d'autre part, délégation pour actualiser lesdits tarifs, dans la limite d'une augmentation ou diminution annuelle de 3% ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 25-125 du 17 novembre 2025 portant fixation des tarifs de la boutique du Camping Municipal de la Ville de Falaise pour la saison 2026 ;

CONSIDERANT qu'il convient de fixer les tarifs des produits de la boutique du Camping Municipal, dans l'attente de leur validation en Conseil Municipal ;

D E C I D E

ARTICLE 1er:

Les tarifs (TTC) des produits listés ci-dessous de la boutique du Camping Municipal sont fixés comme suit, et seront exécutoires à compter de l'envoi en Préfecture de la présente décision :

Articles	Fournisseurs	Produits	Prix de Vente TTC
LES GLACES	Sysco (nestlé)	Mui (4 parfums) Unt	3,30 €
		Cônes (3 classiques) Unt	2,70 €
		Glace à l'eau Unt	2,30 €
LES BOISSONS	Leclerc	Sodas 33 cl Unt	2,50 €
		Lait 50 cl Unt	1,30 €
		Eau 50cl Unt	1,00 €
LES PRODUITS LOCAUX	Pâtisseries Gourmets	Cookies variés Unt	4,50 €
		Cookies Stick Unt	6,00 €
		Krunchys variés Unt	3,80 €
		Rocher coco sachet 250 gr	6,50 €
		Sablés sachet 250 gr	6,50 €
		madeleines sachet 250 gr	6,50 €
		Mini cookies sachet 250 gr	6,50 €

	Tata bocal	Pot de confiture fruits rouge 250 gr	5,90 €
		pot de confiture fruits exot 250 gr	4,90 €
	Savons d'Orély	Savons parfums au choix Unt	6,00 €
		Lessive Bio Unt	6,00 €
LES BOISSONS LOCALES	Brasserie La lie	Biere 33 cl	3,30 €
		Biére 75 cl	6,20 €
		coffret bouteilles x6 33 cl	18,50 €
	cidre le cédre	Cidre 75 cl	3,80 €
		Jus de pomme 1 l	3,80 €
		Jus de poire 1 L	4,60 €
	cidre Longuet	Cidre 75 cl	3,80 €
		Poiré 75 cl	4,50 €
		Pommeau 0,70l	13,80 €
		Jus de pomme 1 l	3,80 €
		Jus de poire 1 l	4,50 €
	Les Arpents du soleil	Vin Blanc - Auxerrois 0,5 l	12,50 €
		Pinneau noir 0,50l	14,50 €
		Bretzels 300 gr	2,80 €
		Cacahuettes 220 gr	2,80 €
		Chips (3 variétés)125 gr	2,50 €
		Pringles (2 variétés)175 gr	2,80 €
		Mayonnaise 235 gr	2,80 €
		Moutarde 185 gr	2,50 €
		Sel 125 gr	2,40 €
		Poivre moulin 36 gr	3,90 €
		Vinaigrette 33 cl	3,60 €
		Spaghetti 500 gr	1,90 €
		Thon 140 gr	3,80 €
		Mayonnaise 235 gr	2,80 €
		Ravioli 400 gr	2,80 €
		Haricots verts 220 gr	1,90 €
Biscottes 260 gr		3,50 €	
LA DROGUERIE		GMS	Shampooing

		Mousse à raser 250 ml	2,80 €
		Préservatifs x2	2,50 €
		Gel douche 250 ml	2,50 €
		Dentifrice Unt	3,80 €
		Rasoir (par 10)	4,50 €
		Protection serviettes F	2,50 €
		Eponges (2)	2,50 €
		Liquide vaisselle Unt	2,00 €
		Sacs poubelles 30 L (20)	2,80 €
		Allume Feu (par 32)	3,50 €
		Chambre à air Unt	4,50 €
		Kit réparation vélo Unt	6,50 €
		Charbon de bois Unt	12,50 €
		Piles LR4	6,90 €
		Ethylotest 0,5 g/l	1,60 €
		Ethylotest 0,2 g/l	1,60 €
		Magnets (U)	3,50 €
A EMPORTER	Camping	Café à emporter	1,20 €
		Thé à emporter	1,20 €

ARTICLE 2 :

Conformément à l'article L.2122-23 du CGCT, la présente décision sera soumise aux mêmes règles de publicité et de contrôle que les délibérations du Conseil Municipal et il en sera rendu compte lors du prochain Conseil Municipal.

ARTICLE 3 :

La Directrice Générale des Services et le Receveur-Percepteur de Falaise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait en l'Hôtel de VILLE DE FALAISE, le 12 mars 2026.

TRANSMIS A LA PREFECTURE DU CALVADOS
& AFFICHE LE

13 MARS 2026

Le Maire,
Hervé MAUNOURY



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au maire dans le délai de deux mois suivant la date de sa publication ou de sa notification, et / ou d'un recours contentieux par courrier adressé au tribunal administratif de Caen (3 Rue Arthur Le Duc 14000 CAEN) dans le délai de deux mois suivant soit la date de sa publication ou de sa notification, soit éventuellement, la date de rejet, tacite ou express, du recours gracieux. Le tribunal administratif de Caen peut également être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible depuis le site www.telerecours.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20260312-26-029-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2026
Affichage : 13/03/2026